



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **21 novembre 2011**

Délibération n° 2011-2609

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Exercice 2011 - Décisions modificatives - Tous budgets - Décisions modificatives des autorisations de programmes globales

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

**Rapporteur** : Monsieur Goux

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : jeudi 10 novembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 23 novembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, M. Llung, Longueval, MM. Louis, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémián.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), M. Buna (pouvoir à M. Charles), Mme Guillemot Longueval, MM. Charrier (pouvoir à M. Fournel), Calvel (pouvoir à M. Assi), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), M. Blein (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Jacquet), M. Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Coste), MM. Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Flaconnèche (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Ghemri (pouvoir à M. Le Bouhart), M. Gléréan (pouvoir à M. Vergiat), Mme Laval (pouvoir à M. Buffet), MM. Lebuhotel (pouvoir à M. Ferraro), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Tifra), Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Vaté (pouvoir à M. Petit).

Absents non excusés : MM. Daclin, Albrand, Lambert, Nissanian.

**Séance publique du 21 novembre 2011****Délibération n° 2011-2609**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Exercice 2011 - Décisions modificatives - Tous budgets - Décisions modificatives des autorisations de programmes globales**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 26 octobre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Il est soumis, à la décision du Conseil, diverses propositions de modifications de crédits ouverts par nature et par chapitre, pour l'année 2011.

Les unes sont des virements à l'intérieur des dépenses ou des recettes prévues, les autres augmentent ou réduisent, d'un montant égal, les prévisions de recettes ou de dépenses.

Conformément à l'arrêté ministériel du 22 décembre 2006 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 14, la présentation respecte la forme de la maquette budgétaire réglementaire.

**I - Budget principal - section de fonctionnement**

En dépenses de fonctionnement, l'ajustement demandé de la participation du budget principal à l'équilibre du budget annexe du restaurant communautaire s'élève à 0,200 M€ (chapitre 65) et de la participation du budget principal au bilan des opérations d'urbanisme en régie directe, se monte à 7,067 M€ (chapitre 67).

Le montant de la participation allouée au budget annexe du restaurant communautaire s'établirait ainsi à 2,085 M€, tandis que le montant des participations versées au bilan des opérations d'urbanisme en régie directe pourrait atteindre 12,966 M€ en 2011.

De plus, il est proposé d'abonder de 5,800 M€, la provision constituée, au chapitre 68, pour supporter la charge prévisionnelle des participations du budget principal aux bilans des opérations d'urbanisme en régie directe, dans le futur, ce qui porterait le montant de cette provision à 20,800 M€.

A compter du 15 septembre 2011, le marché pour le personnel intérimaire, qui se substitue au marché de location temporaire de bennes à ordures ménagères avec chauffeur, entre en vigueur pour la collecte des déchets. Cette nouvelle dépense, transférée au chapitre 012, ne compromet pas l'équilibre global des dépenses de masse salariale, car cette année, des retards pris dans les recrutements du personnel de la direction de l'eau permettent de dégager l'enveloppe nécessaire de 0,350 M€ sur le budget annexe de l'assainissement.

Le déplacement des bassins de ruissellement agricole existants sur le site du Montout a fait l'objet d'une délibération du Conseil de communauté n° 2010-1596 du 28 juin 2010. La décision du Bureau du 4 juillet 2011 a fixé le montant de l'indemnisation d'éviction agricole nécessaire à cette opération à 0,098 M€ (chapitre 67).

L'annulation partielle de titres sur exercices antérieurs concernant l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) 2008 à Givors se monte à 0,030 M€ (chapitre 67).

Par ailleurs, en raison de l'abandon de l'opération au 1, rue Appian à Lyon 5°, l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat doit procéder au remboursement d'un acompte versé par la Communauté urbaine à hauteur de 0,041 M€ (chapitre 77).

L'augmentation des masses budgétaires du budget principal serait limitée à 0,041 M€. L'équilibre de la décision modificative serait assuré par la provision pour dépenses imprévues (chapitre 022), mobilisée à hauteur de 2,371 M€, mais aussi par une réduction des intérêts de la dette de 11,412 M€ (chapitre 66).

## II - Budget principal - section d'investissement

Les décisions modificatives augmentent la prévision budgétaire de 10,668 M€ et portent à 880,890 M€ le montant du budget pour cette section.

Le financement des propositions nouvelles de cette décision modificative est assuré en particulier par :

- une augmentation des prévisions nouvelles pour assurer la réémission de mandats et titres à annuler sur les exercices antérieurs (1,257 M€),
- l'inscription équilibrée des écritures patrimoniales d'ordre, à l'intérieur de la section d'investissement, pour retranscrire des clôtures d'opérations confiées en mandat à la Communauté urbaine (4,405 M€),
- un redéploiement des crédits de dépenses des directions (- 2,904 M€ des chapitres 204, 23 et 458-1 à transférer aux chapitres 13, 21 et 458-2),
- l'ajustement des prévisions de recettes relatives aux produits des cessions (5,663 M€), des amendes de police (6,120 M€) et du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) (8,804 M€) pour financer le rachat d'équipements primaires sur les zones d'aménagement concerté (9,677 M€), et réduire les prévisions pour le remboursement du capital de la dette (- 822 M€) et le programme d'emprunt à long terme (- 15,733 M€).

Le détail des propositions est présenté ci-après.

### 1 - Les mouvements réels

a) - Les annulations de titres émis sur les exercices antérieurs s'établissent à 0,549 M€

0,149 M€ sont annulés au chapitre 4582 pour être réémis au chapitre 13, pour le même montant. Il s'agit de prévoir la clôture comptable de comptes de tiers.

L'émission d'un titre en référence à un montant toutes taxes comprises au lieu du montant hors taxes a été faite par erreur auprès de l'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU). 0,174 M€ doivent être annulés (chapitre 4582). Cette écriture de dépense est financée par transfert de crédits disponibles.

0,226 M€ constituent des annulations sans réémission au chapitre 13. Elles concernent :

- la participation pour la construction d'aires de stationnement qui doit être réduite de 0,053 M€ compte tenu de l'annulation de permis de construire ou du renoncement de vendeurs à leurs projets immobiliers,
- pour 0,173 M€, au titre de la subvention du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), initialement sollicitée dans le cadre de l'amélioration de la priorité aux feux pour les lignes de tramway T1 et T2,

b) - Les annulations de mandats émis sur les exercices antérieurs représentent une somme de 1,282 M€

Elles concernent pour 0,012 M€ les annulations de subventions versées aux personnes de droit privé dans le cadre du Pass foncier sur des ventes de particuliers non réalisées.

Elles correspondent également à une déconsignation au profit de la Communauté urbaine pour 0,162 M€ qui permettrait d'augmenter des crédits en attente d'affectation.

1,108 M€ sont, pour partie, à réémettre sur des prévisions de dépenses déjà ouvertes au budget primitif détaillées ci-après :

- au chapitre 23, les annulations de mandats pour 0,173 M€ font l'objet de réémission sur les chapitres 4581 du même montant,
- au compte 45, les annulations de mandats pour 0,935 M€ sont à réémettre partiellement au chapitre 23,

c) - Les nouvelles inscriptions budgétaires

Des nouveaux mandats de travaux (chapitres 458-1 et 458-2) font l'objet d'inscriptions nouvelles : 0,551 M€ en dépenses et 0,478 M€ en recettes. La Communauté urbaine prévoit de réaliser, pour le compte de la Ville de Vaulx en Velin, l'éclairage public de la passerelle de la Soie reliant le pôle multimodal de transports en commun au pôle de commerces et de loisirs (0,073 M€) et des avenues Gabriel Péri et Salvador Allende (0,478 M€).

Une prévision complémentaire de dépenses (0,180 M€), pour le reversement des 1/8° de la taxe locale d'équipement (TLE), suppose l'utilisation des crédits de dépenses imprévues (- 0,171 M€) et l'ajustement de la prévision de recettes de la taxe locale d'équipement (TLE) pour + 0,009 M€.

Une inscription de 6 M€ est proposée pour le financement des acquisitions foncières, dont le projet urbain de l'Etat dit "ilôt Etat", rue Bouchut à Lyon 3°, qui prévoit de donner plus de visibilité à la gare et au pôle d'échanges multimodal de Lyon Part-Dieu. Ces dépenses supplémentaires sont prélevées sur les crédits en attente d'affectation (chapitres 21 et 23).

Une augmentation des prévisions de dépenses et de recettes pour des acquisitions foncières commandées par les Communes membres et d'autres établissements publics est proposée pour 0,100 M€ en dépenses et en recettes (chapitres 458-100 et 458-200).

Des décalages de paiement en 2011 conduisent à diminuer les prévisions de dépenses correspondantes :

- des opérations en mandats de travaux sur la Commune de Rillieux la Pape (Mont-Blanc, Centre chorégraphique et MJC), soit 0,750 M€,
- des subventions d'équipement à verser à Réseau ferré de France (RFF), soit - 0,500 M€, et aux partenaires des projets natures, soit un report de - 0,154 M€.

Des crédits (compte 238 110) pour les avances forfaitaires ont été revus à la baisse pour un montant de 1 M€ en dépenses et en recettes.

L'augmentation d'inscriptions de recettes, d'ores et déjà réalisées en dépassement de la prévision ouverte, permet de réaliser les opérations suivantes :

*1 - rachat d'équipements :*

Le rachat d'équipements primaires à la Société publique locale d'aménagement (SPLA) Lyon Confluence, dans le cadre de la ZAC Confluence, a été décidé par le Conseil du 28 juin 2010, pour un montant total de 31,480 M€. En 2011, le montant de ces acquisitions s'établit à 8,295 M€ pour le budget principal.

Le Conseil de communauté a également approuvé le rachat d'ouvrages à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) pour la ZAC des Gaulnes à Meyzieu-Jonage, par délibération du 10 octobre 2006, pour la somme de 3,601 M€ (budget principal). Le Conseil de communauté a validé le nouveau montant de ces acquisitions, soit au total 3,808 M€, et la répartition entre les budgets principal et annexes. Pour le budget principal, un crédit de dépense complémentaire est proposé pour 1,382 M€ ;

*2 - ajustement des prévisions sur la dette :*

La prévision de dépense ouverte pour le remboursement du capital de la dette ne sera pas réalisée en totalité. 4,822 M€ pourraient être annulés. La prévision serait ainsi portée à 84,786 M€ après approbation de cette décision modificative.

Le programme des emprunts à long terme, en recette, pourrait également être réduit de 15,733 M€. Il s'établirait à 252,176 M€ ;

*3 - ajustement de prévisions de recettes :*

Les produits attendus des amendes de police, des produits de cessions et du FCTVA dépassent la prévision estimée prudemment au budget primitif. Les inscriptions nouvelles peuvent être effectuées comme suit :

- amendes de police : + 6,120 M€,
- produit de cessions : + 5,663 M€,
- FCTVA : + 8,805 M€.

## 2 - Les inscriptions pour ordre

### a) - Les cessions de terrains et matériels informatiques à titre gratuit

Des écritures de sortie de l'actif, pour les matériels informatiques et les terrains cédés à titre gratuit, sont proposées pour un montant de 0,402 M€ au chapitre globalisé 041 "opérations d'ordre patrimoniales",

### b) - La clôture des mandats de travaux

0 pour 3,098 M€ devrait être émis.

Dans le cadre de l'aménagement de la contre-allée de l'avenue Maurice Thorez à Vénissieux, les sociétés Axiade, Erilia, l'OPH du Rhône, la Ville de Vénissieux et le Syndicat des copropriétaires Les Primevères ont confié à la Communauté urbaine l'aménagement des espaces extérieurs du quartier. Les travaux sont réalisés pour un montant de 1,344 M€. Les recettes concernant les participations de la Ville de Vénissieux (0,058 M€), du Fonds européen de développement régional (FEDER) (0,263 M€), de la direction départementale de l'équipement (0,168 M€), de l'OPH du Rhône (0,030 M€), d'Axiade (0,023 M€) et d'Erilia (0,023 M€) sont encaissées pour un montant global de 0,565 M€ sur le compte 458 241. Les ouvrages ont été remis par procès-verbaux à la Ville de Vénissieux, aux sociétés Alliade ex-Axiade et Erilia, à l'OPH du Rhône et au Syndicat des copropriétaires Les Primevères le 11 juillet 2007. Le mandat d'ordre au chapitre 204 410 constitue la subvention en nature de la Communauté aux ouvrages réalisés, soit 0,779 M€. Cette écriture permettrait la clôture des chapitres 458 141 et 458 241.

Concernant la politique des espaces publics de l'agglomération lyonnaise, la Communauté urbaine a été mandatée par le Syndic de masse de la copropriété des Plantées pour la requalification des abords de l'immeuble Ajaccio - Quartier des Plantées 3° tranche par convention du 12 janvier 2005. Les dépenses correspondantes ont été réalisées sur le chapitre 458 195 pour 0,110 M€. Les participations financières, assurées conjointement par la Ville de Meyzieu, la direction départementale de l'équipement (DDE) et la Région Rhône-Alpes s'élèvent à 0,093 M€. Les ouvrages ont été réceptionnés le 24 novembre 2006 par l'Agence centrale (procès-verbal du 5 février 2008). Pour clore ce mandat de travaux (chapitres 458 195 et 458 295), un mandat d'ordre au compte 204 420 "subvention d'équipements en nature aux personnes de droit privé" de 0,017 M€ devrait être émis.

Par convention du 22 novembre 2004, la Ville de Lyon a mandaté la Communauté urbaine en vue du réaménagement de la place Gabriel Péri pour la réalisation de travaux connexes à l'aménagement des lignes du tramway à Lyon 3°. Les dépenses correspondantes ont été réalisées sur le chapitre 458 167 pour 0,811 M€. La participation de la Ville s'élève à 1,176 M€. Les ouvrages ont été réceptionnés durant l'année 2007 et ces derniers sont à disposition depuis cette date. La différence, qui résulte de ce compte de tiers, soit 0,365 M€, est à comptabiliser en écriture d'ordre au compte 132 410 "subventions des communes membres du groupement à fiscalité propre" pour clore les chapitres 458 167 et 458 267.

Avec le réaménagement urbain de La Sauvegarde dans le quartier de La Duchère à Lyon 9°, la Communauté urbaine s'est vue confier par la Ville de Lyon et l'OPH Grand Lyon habitat la remise en état des espaces de proximité des immeubles 530 et 540, conformément aux conventions des 8 et 17 juillet 2003. Les dépenses réalisées, sur le chapitre 458 157, s'élèvent à 0,134 M€. Les participations de la Ville de Lyon et de la direction départementale de l'équipement (DDE) s'élèvent à 0,152 M€. Les ouvrages ont été remis par procès-verbal à l'OPH Grand Lyon habitat le 14 juin 2004 et sont à disposition de la Ville depuis cette date. L'écart de 0,018 M€ pourrait être régularisé au compte 132 410, permettant ainsi la clôture des chapitres 458 157 et 458 257.

Enfin, suite à la réalisation du tramway ligne 1, la Communauté urbaine s'est vue confier, par la Ville de Lyon, conformément à la convention du 26 janvier 2004, la rénovation de l'éclairage public du boulevard Eugène Deruelle, entre la rue Garibaldi et le boulevard Vivier Merle, remis en conformité avec le plan lumière de la Part-Dieu à Lyon 3°. Les dépenses correspondantes ont été réalisées sur le chapitre 458 165 pour 0,162 M€. La participation de la Ville de Lyon s'élève à 0,195 M€. Les ouvrages ont été réceptionnés durant l'année 2005 et ces derniers sont à disposition de la Ville depuis cette date. La différence, qui résulte de ce compte de tiers, soit 0,033 M€, est à comptabiliser en écriture d'ordre au compte 132 410 pour clore les chapitres 458 165 et 458 265.

## III - Budget annexe des eaux - section d'exploitation

La décision modificative est sans effet sur l'évolution des masses budgétaires.

L'augmentation des tarifs de Voie navigable de France (VNF) nécessite une inscription budgétaire supplémentaire de 0,095 M€ au chapitre 011.

L'équilibre budgétaire est assuré par le solde du montant des dépenses imprévues : - 0,095 M€ au chapitre 022.

#### **IV - Budget annexe des eaux - section d'investissement**

Les décisions modificatives proposées, pour un montant de 0,289 M€, correspondent en mouvement réel, au chapitre 21, aux dépenses de rachats des réseaux construits par les aménageurs des ZAC Lyon Confluence et ZAC des Gaulnes. La dépense globale de ces 2 opérations s'élève à 2,686 M€ et est financée par les crédits en attente d'affectation.

#### **V - Budget annexe de l'assainissement - section d'exploitation**

La décision modificative proposée réduirait de 0,348 M€ les masses budgétaires.

Au chapitre 67, le financement de l'annulation des titres sur exercices antérieurs, pour un montant de 0,100 M€, correspondant aux raccordements des réseaux à l'égout, est financé par une diminution des charges à caractère général (chapitre 011).

L'ajustement de la masse salariale en raison du décalage de certains recrutements entraîne une baisse des charges de personnel de 0,350 M€, équilibré par un ajustement des recettes au chapitre 70.

#### **VI - Budget annexe de l'assainissement - section d'investissement**

Les acquisitions de matériels pour les stations d'épuration et les échelles pour les tampons réseaux (chapitre 21) mobilisent 0,600 M€ financées par les enveloppes des directions (chapitre 23).

Compte tenu de la prévision à abonder pour effectuer des travaux de recueillis des eaux pluviales (chapitres 21 et 23), il convient d'ajuster de 2,5 M€ supplémentaires la subvention du budget principal au budget annexe de l'assainissement (chapitre 13), qui représente après ce mouvement 6,635 M€.

Comme pour le budget principal et le budget annexe des eaux, un crédit complémentaire de 1,814 M€ (chapitre 21) est proposé pour le rachat d'ouvrages à la SPLA Lyon Confluence (1,298 M€) et à la SERL (0,533 M€). La totalité des crédits serait prélevée sur l'opération en attente d'affectation.

#### **VII - Budget annexe de l'assainissement - mouvements inter-sections**

La Communauté urbaine effectue des cessions gratuites de matériels informatiques à des organismes. Elle doit aussi constater la destruction ou le vol de matériels informatiques. Ainsi, la sortie de ces matériels, pour leur valeur nette comptable, soit un total de 0,002 M€, fera l'objet d'écritures d'ordre en recette d'investissement (chapitre 040) et en dépense de fonctionnement (chapitre 042).

L'équilibre de ces écritures de sorties patrimoniales est réalisé en section d'investissement, par un prélèvement sur les dépenses imprévues (chapitre 020) et en section de fonctionnement, par un ajustement des recettes d'exploitation du même montant (chapitre 70).

#### **VIII - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - mouvements inter-sections**

Les travaux de voirie, les acquisitions foncières ainsi que les études et prestations de service concernant les ZAC du Nouveau bourg à Saint Romain au Mont d'Or, ZAC Armstrong à Vénissieux, ZAC Grappinière à Vaulx en Velin, ZAC Mermoz à Lyon 8<sup>e</sup> et ZAC de l'Hôtel de ville à Vaulx en Velin nécessiteraient une augmentation de la prévision budgétaire de 3,325 M€ (chapitre 011). De plus, l'éventualité du versement d'indemnités d'éviction pour la ZAC Armstrong à Vénissieux se chiffrerait à 0,600 M€ (chapitre 67).

Parallèlement, le retard pris dans la réalisation des travaux de la ZAC Armstrong à Vénissieux induit un report d'encaissement des participations attendues de l'ANRU d'un montant de 0,330 M€ (chapitre 74).

Les révisions négatives de prix sur les marchés, présentées lors du décompte général définitif, nécessitent d'émettre des titres à l'encontre de certaines entreprises. Elles prennent la forme d'annulation partielle de mandats sur exercices antérieurs pour un montant de 0,017 M€ (chapitre 77) et concernent la ZAC de Gerland à Lyon 7<sup>e</sup>.

Ainsi, la participation du budget principal aux bilans des opérations d'urbanisme en régie directe serait augmentée de 7,067 M€ (chapitre 77) et atteindrait 12,966 M€ en 2011. Les recettes de la vente de terrains à aménager diminueraient de 2,830 M€ pour s'établir à 0,437 M€.

Dans la perspective d'une augmentation des acquisitions de terrains à aménager, il est prévu le réajustement des mouvements d'ordre des comptes de stocks de terrains pour 3,925 M€ en recette de fonctionnement et dépense d'investissement (chapitres 042 et 040).

Les mouvements d'ordre de déstockage de terrains sont prévus pour un montant de 3,925 M€ au chapitre 042 en dépense de fonctionnement et au chapitre 040 en recette d'investissement.

#### **IX - Budgets principal et annexe du restaurant communautaire - section d'investissement**

Dans le cadre de la réhabilitation du restaurant communautaire, une inscription nouvelle de dépenses est nécessaire, au chapitre 23, pour un montant de 0,260 M€ prélevé sur le chapitre 21.

Une annulation de titre de 0,140 M€ émis sur un chapitre 131 "subventions d'équipement transférables" sera réémis sur le chapitre 132 des subventions non amortissables.

#### **X - Budgets principal et annexe du restaurant communautaire - section de fonctionnement**

Une diminution de 0,060 M€ (chapitre 011) des dépenses alimentaires est enregistrée au budget du restaurant et, dans le même temps, une augmentation des dépenses de personnel intérimaire, pour un montant de 0,030 M€ (chapitre 012). En effet, le budget prévisionnel 2011 tenait compte d'un marché de livraison de plats protidiques et légumes d'accompagnement en prévision de 108 000 repas. Il s'avère que les conditions de fonctionnement dans les locaux provisoires ont contribué à une forte diminution du nombre de couverts servis, soit 12 946 couverts de moins entre le 1er mai et le 31 août 2011. De même, les conditions de travail ont amené le restaurant communautaire à avoir recours à davantage de personnel intérimaire.

La baisse de la fréquentation du restaurant provisoire entraîne une diminution globale des recettes, provenant de la vente des repas, estimée à 0,220 M€ (chapitre 70) pour l'année 2011.

Pour favoriser les écritures de fin d'exercice, dans le cadre du projet Filigrane, une provision de 0,005 M€ est proposée aux chapitres 65 et 67.

Le calcul de la participation annexe du restaurant aux activités des associations du personnel nécessite l'inscription d'un crédit supplémentaire de 117 € (chapitre 65), financée par une diminution des dépenses imprévues (chapitre 022).

L'ensemble de ces demandes conduit à un réajustement de la participation du budget principal à l'équilibre du budget annexe du restaurant communautaire de 0,200 M€ (chapitre 75).

#### **XI - Décisions modificatives des autorisations de programmes globales**

Le 10 janvier 2011, lors de l'adoption du budget primitif, le Conseil de communauté a délibéré sur la révision du montant des autorisations de programme et des crédits de paiement.

L'autorisation budgétaire pluriannuelle des autorisations de programmes globales (APG) a alors été fixée globalement en charge nette à 450 M€, dont 380,76 M€ pour le budget principal, 15,50 M€ pour le budget annexe des eaux et 53,74 M€ pour le budget annexe de l'assainissement.

Le 27 juin 2011, le Conseil de communauté a adopté une première décision modificative du montant des APG.

Cette décision a permis d'ajuster le montant des dotations budgétaires pluriannuelles au regard des financements affectés depuis le début de l'exercice et de la révision de la programmation des besoins de financements des projets.

La décision modificative du 27 juin 2011 a ainsi porté le montant des APG à 480 M€ en charge nette, dont 410,657 M€ au titre du budget principal, 16,149 M€ au titre du budget annexe des eaux, 53,094 M€ au titre du budget annexe de l'assainissement et 0,1 M€ au titre du budget annexe du restaurant communautaire.

A la date du 17 octobre 2011, le Conseil de communauté a attribué globalement près de 454 M€ en charge nette aux projets de la PPI par individualisation d'autorisation de programme.

Au total, c'est près de 470 M€, en charge nette, de financements pluriannuels d'investissements nouveaux qui devraient être adoptés en 2011.

Bien que le montant de ces financements ne dépasse pas le cadrage global voté à 480 M€, il apparaît néanmoins nécessaire de réguler les montants entre APG et entre budgets afin de tenir compte de la réalité des affectations réalisées.

**Pour le budget principal, les modifications portent notamment sur :**

- l'APG C2 - Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles (+ 33 M€)

Cette APG a permis d'abonder, au cours de l'exercice 2011, les besoins de financement pour des projets d'envergure tels que Rives de Saône (64,61 M€) et l'espace Blandan à Lyon 7° (1,3 M€).

Les besoins nécessaires à la maîtrise foncière ont également été dotés en 2011 d'un montant de 27 M€.

- l'APG C4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme (+ 8 M€)

La revalorisation de cette APG tient principalement au besoin de financement du projet de déplacement des bassins de rétention et d'infiltration du secteur du Montout à Décines Charpieu (7,46 M€).

A l'inverse, d'autres APG du budget principal peuvent être proposées à la baisse du fait des décalages des plannings de travaux de certains projets et donc de leurs besoins de financement.

Il s'agit essentiellement de l'APG A2 - Réaliser de grands projets structurants (- 21,75 M€) et de l'APG B2 - Promouvoir une politique du logement équilibré (- 10 M€).

Il faut néanmoins rappeler que l'APG A2 a été revalorisée de + 33,348 M€ à la décision modificative du 27 juin 2011. Par rapport au budget primitif adopté en janvier 2011, cette APG demeure en augmentation de + 11,6 M€.

Globalement, le volume des APG du budget principal s'établit, en diminution, à 403,107 M€ (- 7,55 M€).

**Pour le budget annexe des eaux, les modifications portent notamment sur :**

- l'APG C4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme (+ 0,8 M€)

L'augmentation de cette APG est rendue nécessaire par la restructuration et le renforcement des infrastructures d'eau potable sur le secteur du Montout à Décines Charpieu (+ 1,43 M€).

Globalement, les APG du budget annexe des eaux sont révisées de + 1,2 M€ pour atteindre 17,349 M€.

**Pour le budget annexe de l'assainissement, les modifications portent notamment sur :**

- l'APG C4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme (+ 3,4 M€)

L'ajustement de cette APG permet de prendre en compte l'individualisation de 4 M€ en faveur du projet de renforcement et de création des réseaux d'eaux usées sur le secteur du Montout à Décines Charpieu.

Par ailleurs, il s'agit également d'ajuster cette APG au regard des transferts de charges effectués du budget principal vers le budget annexe de l'assainissement lorsque, sur des projets de voirie, des travaux de recueil des eaux de pluie sont effectués sur des réseaux unitaires (eaux pluviales et eaux usées) ;

- l'APG A2 - Réaliser de grands projets structurants (+ 1,7 M€)

Cette APG a enregistré en 2011 des affectations de financements en faveur des travaux d'assainissement des projets de la ZAC des Gaulnes à Meyzieu (+ 0,8 M€), de l'espace Brotteaux à Lyon 6° (+ 0,24 M€) et de la place Roger Salengro à Décines Charpieu (+ 0,216 M€) ;

- l'APG C1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement (+ 1 M€)

Au titre de cette APG du budget annexe de l'assainissement, le projet du boulevard urbain est (BUE) à Vaulx en Velin a bénéficié d'une affectation de financement de 1,4 M€.

Des transferts de charge du budget principal vers le budget annexe de l'assainissement afin de réaliser des travaux de recueil des eaux pluviales sur les réseaux unitaires ont également été effectués (rue Collin à Villeurbanne + 0,25 M€, Grande rue à Francheville + 0,1 M€, rues Brosse et Zola à Pierre Bénite + 0,1 M€).

Dans leur totalité, les besoins de financements pluriannuels du budget annexe de l'assainissement sont augmentés de + 6,3 M€.

**Pour le budget annexe du restaurant communautaire :**

La revalorisation des coûts des travaux de restructuration liée à l'évolution des prix des matériaux a nécessité un financement complémentaire du projet :

- l'APG D1 - Assurer le bon fonctionnement des services est revalorisée de + 50 000 €.

Tous budgets confondus, le montant des APG votées au titre de l'année 2011 est maintenu à 480 M€ en charge nette ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

**DELIBERE**

**Décide** la mise à jour, par décisions modificatives, au titre de l'exercice 2011 :

- a) - des prévisions budgétaires par chapitre, selon les états annexés à la présente délibération,
- b) - des autorisations de programmes globales (APG) comme suit :

<b>Budget principal</b>	<b>403,107 M€</b>
<b><i>Garder le cap du développement économique</i></b>	
A1 - Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine	17,449 M€
A2 - Réaliser de grands projets structurants	74,490 M€
A3 - Développer le rayonnement international de la métropole	3,133 M€
<b><i>Construire une métropole à dimension humaine</i></b>	
B1 - Favoriser la mixité	44,715 M€
B2 - Promouvoir une politique du logement équilibrée	38,500 M€
B4 - Promouvoir la solidarité à travers le monde	0,120 M€
<b><i>Faire de l'environnement un moteur du développement</i></b>	
C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement	103,220 M€
C2 - Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles	76,643 M€
C3 - Gérer de façon durable les déchets et la propreté des espaces communautaires	8,700 M€
C4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme	20,384 M€
C5 - Diminuer les consommations énergétiques	2,280 M€
D1 - Assurer le bon fonctionnement des services	13,473 M€
<b>Budget annexe des eaux</b>	<b>17,349 M€</b>
<b><i>Garder le cap du développement économique</i></b>	
A1 - Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine	0,010 M€
A2 - Réaliser de grands projets structurants	0,210 M€
<b><i>Construire une métropole à dimension humaine</i></b>	
B1 - Favoriser la mixité	- 0,059 M€
B2 - Promouvoir une politique du logement équilibrée	0,153 M€
<b><i>Faire de l'environnement un moteur du développement</i></b>	
C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement	1,185 M€
C2 - Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles	0,300 M€

C4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme	15,660 M€
D1 - Assurer le bon fonctionnement des services	- 0,110 M€
<b>Budget annexe de l'assainissement</b>	<b>59,394 M€</b>
<b><i>Garder le cap du développement économique</i></b>	
A1 - Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine	0,620 M€
A2 - Réaliser de grands projets structurants	1,913 M€
A3 - Développer le rayonnement international de la métropole	0,050 M€
<b><i>Construire une métropole à dimension humaine</i></b>	
B1 - Favoriser la mixité	0,656 M€
B2 - Promouvoir une politique du logement équilibrée	0,522 M€
<b><i>Faire de l'environnement un moteur du développement</i></b>	
C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement	3,030 M€
C3 - Gérer de façon durable les déchets et la propreté des espaces communautaires	- 0,021 M€
C4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme	50,909 M€
C5 - Diminuer les consommations énergétiques	0,020 M€
D1 - Assurer le bon fonctionnement des services	1,695 M€
<b>Budget annexe du restaurant communautaire</b>	<b>0,150 M€</b>
D1 - Assurer le bon fonctionnement des services	0,150 M€

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 23 novembre 2011.